



Heures supplementaires

Par Nono86

Bonjour. Je suis travailleur handicapé. Je travaille quatre heures par jour. Prétoniser par la médecine du travail. D'habitude pour la journée de solidarité, je pose un quand j'ai payé. Cette année, j'ai pas vu le formulaire je sais pas il est nulle part. Donc lundi mardi et mercredi on m'a dit que je devais faire une heure complémentaire. Par ailleurs, faut savoir que le médecin qui me suit, maintient que je peux faire que quatre heures par jour. La question est-ce que on peut m'imposer 1 heure complètement alors que j'ai pas signé le formulaire ? Pour choisir est-ce qu'on devait me m'informer ? Est-ce qu'on devait me relancer au moment que les formulaires il y avait une date en décembre ou en janvier quand ils sont sortis ? Pour les signer pour poser notre choix, et s'il y a pas de signature, est-ce que on peut m'obliger à faire 1 heure complémentaire. Merci de me répondre cordialement nolwenn